

Avocats.be : Quel avenir?

Une interview de Me Jean-Pierre Buyle par Alice Boulvain et Nathan Vanhelleputte

Dans cette période glaciale, Jean-Pierre Buyle, président d'AVOCATS.be et ancien bâtonnier s'est proposé de nous rencontrer afin qu'il nous parle de l'institution qu'il préside et nous donne son point de vue sur le sujet de l'informatisation de la justice.

L'institution

Cette institution, créée il y a de cela 16 ans à la suite de la dissolution de l'ordre national des avocats (après 60 ans d'existence) pour cause de dissension entre les avocats francophones et néerlandophones concernant la répartition des fonds en matière d'aide juridique, réunit les ordres des barreaux francophones et germanophones de Belgique. Elle est composée des bâtonniers des 12 barreaux qui composent l'Assemblée Générale de celle-ci et qui élit tous les trois ans, avec une alternance Bruxelles/ Wallonie, un nouveau président.



Le Président est aidé par un conseil d'administration de huit administrateurs élus par les conseils de l'Ordre ainsi que par une équipe répartie dans divers départements.

Une des particularités d'AVOCATS.be, en comparaison avec les autres institutions européennes, porte sur la double casquette de l'institution qui représente tant les avocats que les justiciables. Cette double casquette permet donc d'introduire plus aisément des recours devant le Conseil d'Etat et la Cour constitutionnelle quand cela semble nécessaire.

Ainsi, l'Institution est à la base de beaucoup de recours devant la Cour Constitutionnelle, 85 % de ceux-ci ont d'ailleurs été un succès. On peut notamment citer les recours concernant la loi relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme lorsqu'elle a été étendue aux avocats, de la loi en matière de faillites mais aussi concernant la loi qui avait augmenté les droits de mise au rôle ainsi que de certaines dispositions de la loi pot-pourri II.

AVOCATS.BE a diverses compétences : la formation, l'organisation de la discipline, l'aide juridique, la défense des valeurs, la détermination des règles (une compétence régulatoire) et une compétence de lobby pour tout ce qui concerne la justice, le barreau, les citoyens.

Cette compétence de lobby se traduit par une intervention dans les discussions avec les pouvoirs exécutif et législatif tant au niveau fédéral que régional le plus en amont possible. En outre, l'Institution est amenée à discuter avec des acteurs de la société (des chefs de corps au niveau de la magistrature, des syndicats, des présidents de parti, la presse, ...) pour entendre et défendre leurs points de vue.

La Politique et les projets d'AVOCATS.BE

« Faire et devenir : l'avocat est une plus-value pour l'avocat et pour les justiciables »

Titre de la Proposition de déclaration de politique générale lors de l'élection de Jean-Pierre Buyle.

L'AG s'est prononcée et a validé cette déclaration de politique. Cette Politique contenait presque 200 actions, certaines sur le long d'autres sur le moyen terme, dont la moitié ont été réalisées. Elle a été adaptée et amendée par l'AG en fonction des nouveautés qui sont arrivées lors de la première année de la présidence de Maître Buyle :

- Accès à la justice :

Aide juridique (réforme et fonds spécial) :

Un fonds spécial dédié à l'aide juridique, ce qui est unique. L'objectif est de passer d'un point à 25 EUR à 75 EUR.

Une réforme est en cours de discussion afin de créer des avocats employés en aide juridique pour les « polytraumatisés » du droit, dont les procédures prennent un temps considérable. Certains avocats se concentreraient uniquement sur ce genre de procédures et seraient employés par une structure spécifique. L'AG a marqué son accord pour lancer cette réflexion et un financement afin de mener une étude sur la faisabilité d'un tel projet a été débloqué.

Concernant la classe moyenne, l'accès à la justice est de plus en plus difficile (augmentation des droits de mise au rôle, fin de l'exemption de la TVA sur les honoraires d'avocats, indexation des indemnités de procédure).

AVOCATS.BE souhaite encourager la souscription à une assurance protection juridique notamment en étendant le champ d'application de cette dernière, en harmonisant la prime à 200 EUR environ et en soumettant la prime à un avantage fiscal. L'idée concerne également la limitation des honoraires d'avocats à 140 -150 EUR/heure et la mise en place d'une nomenclature particulière. Il faut s'assurer de respecter les impératifs européens en la matière et c'est l'Etat qui aura d'ailleurs le dernier mot.

- Généralisation des MARC ;

- Informatisation de la justice et du barreau ;

AVOCATS.BE supporte différents projets en relation avec l'informatisation et la numérisation de la profession d'avocat (legaltech, robotech, ...). Un groupe de travail a d'ailleurs été mis sur pied ;

- Vision européenne de la profession via une mobilité maximale de la profession ;

- Donner plus de responsabilités aux jeunes : création d'un incubateur en septembre 2017 ;

- Défense de la valeur de la probité :

Contrôle des fonds publics pour l'aide juridique ;

Contrôle des comptes-tiers ;

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

- Lutte contre le harcèlement : depuis plusieurs mois AVOCATS.BE lutte contre ce genre de problème et a mis en place une cellule d'accueil et d'écoute, un suivi psychologique et la mise en place de sanction administrative ou disciplinaire. Le financement de ce projet est assuré et cela ne coûtera rien au barreau. Une charte a été mise en place par l'AG en janvier dernier ;

- Statut des jeunes : de plus en plus de jeunes avocats se retrouvent en situation de précarité. Afin de lutter contre ce problème AVOCATS.BE à réfléchir sur les points d'actions suivants :

Réformation de la formation et de l'accès à la profession : les cours ne répondent plus à la demande du marché et à la demande des stagiaires ;

Réformation du statut pécuniaire ;

« Projet Co », réflexion afin de mettre en place un système pour aider les jeunes à lancer leur cabinet, via un « co-working » afin de mutualiser certains coûts.

- Universités d'été : il s'agit de formations étalées sur deux jours.

« Utiliser l'informatique et les nouvelles technologies comme étant une opportunité de croissance et de bien-être »

L'Informatisation de la justice

Pour ce faire, AVOCATS.BE axe cette informatisation sur quatre points.

Premièrement, une modernisation des ordres au sens large est en cours et concerne la révision et la modernisation des logiciels de gestion des ordres (modernisation de la gestion des barreaux, gestion des BAJ, des CAPA, des logiciels de gestion d'audience, accès au registre de gages, ...)

Deuxièmement, la mise en place d'une structure informatique permettant le développement de plusieurs applications qui auront pour objet de faciliter le travail des avocats et d'assurer une meilleure justice. AVOCATS.BE et l'OVB en sont responsables et ont d'ailleurs déjà créé cette structure commune, la DPA, dont le protocole de fonctionnement a été tout récemment signé.

« L'arrivée des nouvelles technologies est irrésistible, l'avocat ne peut les éviter et se voit donc obligé de travailler avec et d'en tirer profit. »

Les projets couverts par cette structure sont variés :

Regsol : informatisation de la gestion des faillites (déjà en place) ;

Carte d'identité professionnelle électronique (accès à la DPA, accès aux bâtiments de justice, discussion quant aux accès aux prisons) ;

E-deposit 3 : dépôt des dossiers, des conclusions, service généralisé pour l'ensemble des tribunaux, 9 EUR par dossier, pour un jeu de conclusions, ... ;

E-box : notification des plis judiciaires et par la suite des jugements de manière électronique. Le but à long terme est de faire une base de données de tous les jugements notifiés par voie électronique ;

RCD : Registre Central des Dettes, plateforme comparable à celle des faillites mais pour les règlements collectifs de dettes ;

Salduz web ;

Aide juridique ;

...

Troisièmement, l'incubateur qui permet de lancer et de développer des projets informatiques liés au monde du Droit.

Quatrièmement, l'intelligence artificielle et sa place au sein de la profession d'avocat.

L'intelligence artificielle, qui est d'ailleurs un débat de société, aura également une place fondamentale dans le Barreau de demain.

Si la disparition de la profession n'est pas envisageable, les cabinets vont inévitablement changer passant d'une structure pyramidale à une structure fuséale et tendre vers des structures similaires à celle des big4 et des compagnies d'assurance.

Les cabinets de demain seront composés d'avocats, mais aussi d'économistes, d'informaticiens et de personnes spécialisées dans le marketing. La formation des avocats doit tenir compte de ces changements.

Ces technologies vont créer de nouvelles professions sans toutefois supprimer celle d'avocat. En effet, celui-ci sera toujours nécessaire car l'avocat apporte un aspect humain, de l'empathie, une stratégie et connaît son client (ce qui n'est pas le cas des machines).

« Nous sommes face à une révolution et il faut agir maintenant afin de ne pas être dépassés. »

Jean-Pierre Buyle,

Interviewé par Alice Boulvain et Nathan Vanhelleputte

L'Islam, c'est aussi notre histoire

C'est en grand nombre que les membres de l'ADBr ont eu le plaisir de visiter l'expo « L'Islam c'est aussi notre histoire » le dimanche 18 février 2018.

Le temps d'une matinée hivernale, chacun aura pu voyager au travers des 13 siècles de présence de la civilisation musulmane sur le sol européen, apprécier les différents héritages nous provenant des cultures arabe et ottomane ainsi que bénéficier de la chaleur de guides passionnés.

Les différents espaces de visite auront plu aux amateurs d'Histoire ... mais également aux amateurs de mode.

Le comité ne manquera pas de vous communiquer les informations relatives aux prochaines expositions.

